Département de Saône-et-Loire Commune de LA ROCHE VINEUSE

-0-

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU VENDREDI 24 MARS 2023

Nombre de membres :

- au Conseil municipal: 13

- en exercice: 19

- qui ont pris part à la délibération : 16

<u>Date de convocation</u>: 20 mars 2023 <u>Date de publication</u>: 31 mars 2023.

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-quatre mars à vingt heures, Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Robert LUQUET, Maire.

<u>Présents</u>: MM. Robert LUQUET, Jean-André GUILLERMIN, Jacques PEREIRA, Dominique JOBARD, Bernard FAVRE, Bernard COTTIN, Willy BONFY, Fabrice THERVILLE, et Mmes Françoise MATHIEU-HUMBERT, Corinne MERLIN, Laure SEYDOUX, Marie-France AULAS, Sophie DUMONTEL, Sonia BLONDEAU.

Excusé(es): M. Loïc COLTEL a donné procuration à M. Robert LUQUET, Mme Marie-Claude POTTIER a donné procuration à Mme Françoise MATHIEU-HUMBERT, Mme Virginie THIVENT a donné procuration à Mme Sophie DUMONTEL, Mme Florence CHEVASSON a donné procuration à M. Dominique JOBARD, M. Benoît MEILHAC.

Absent(s): Néant.

Secrétaire de séance : M. Jean-André GUILLERMIN.

Objet: 2023/2403/017 – Approbation du compte administratif 2022.

Monsieur Jean André GUILLERMIN, Adjoint en charge des Finances, présente au vote du Conseil municipal le compte administratif 2022 établi par le Maire, qui se traduit par le résultat suivant :

> en section de fonctionnement :

- en dépenses : 1 163 425.44 €

- en recettes : 1 344 421 84 € soit un excédent de 180 996.40 €

en section d'investissement :

- en dépenses : 318 499.67 €

- en recettes : 382 871.32 € soit un excédent de 64 371.65 €

Après discussion, le Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur GUILLERMIN, après en avoir délibéré, approuve le compte administratif 2022 à l'unanimité des présents.

Pour: 16 Contre: 0 Abstention: 0

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

s présents.

Pour copie certifiée conforme

PREFECTURE DE SAONE ET LOTR

Certifié exécutoire

Pour avoir été reçu le

3 1 MARS 2023

Le 28 mars 2023, L'adjoint aux finances, M. Je

A Jean André GU